



## Indexation dans le secteur du Métal :

**Travaillez-vous en tant qu'employé dans le secteur du métal -CP 209 ? Votre salaire va augmenter grâce à une indexation de +1,69 % à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017\* !**

\*indexation sur les salaires minimums et sur les salaires effectifs

Si vous voulez consulter les nouveaux barèmes, contactez votre délégué.

